

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil de Parisville tenue à huis clos par voie de visioconférence, le **mardi 5 mai 2020** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur René Guimond, conseiller  
Monsieur Dany Boucher, conseiller  
Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller  
Madame Marie-Blanche L'Hérault, conseillère  
Monsieur Jason Tousignant, conseiller  
Madame Carole Plamondon, conseillère  
Monsieur Maurice Grimard, maire

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Maurice Grimard.

Sont également présentes :

Madame Dominique Lapointe, directrice générale et secrétaire-trésorière  
Madame Karine Paquet, directrice générale adjointe

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Séance tenue à huis clos
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Adoption du procès-verbal
6. Finances
  - 6.1 Revenus
  - 6.2 Dépenses
7. Achat d'un poste informatique
8. Enseigne numérique - Demande de prix
9. Formation BeeON - Conseil sans papier
10. Fauchage et débroussaillage des bords de route 2020-2021-2022
11. Travaux de voirie
  - 11.1 Nivelage
  - 11.2 Réparation de ponceaux
  - 11.3 Rechargement
  - 11.4 Asphaltage
12. Réfection des salles
  - 12.1 Toiture de la salle du centre
  - 12.2 Mise à niveau du chalet des sports
  - 12.3 Système de chauffage de la salle municipale
13. PGMR : Demande d'exclusion du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Bécancour
14. Entente pour la fourniture de services à la municipalité de Deschaillons-sur-St-Laurent
15. Rapport des élus
16. Correspondances
17. Varia
18. Période de questions
19. Levée de l'assemblée

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Suite au moment de silence, monsieur Grimard ouvre la séance.

**61-05-20**

**2. SÉANCE TENUE À HUIS CLOS**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de visioconférence;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Carole Plamondon  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de visioconférence.

**ADOPTÉE**

62-05-20

### **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-François Bienvenue  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert.

**ADOPTÉE**

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La séance se tenant à huis clos, il n'y a pas de période de questions.

63-05-20

### **5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Guimond  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que le procès-verbal du 7 avril 2020 soit adopté avec le tableau des dépenses et revenus mis à jour.

**ADOPTÉE**

### **6. FINANCES**

#### **6.1. REVENUS**

Le rapport des revenus du mois précédent a été déposé au conseil pour un montant total de 88 990.85 \$ incluant les revenus de perception.

64-05-20

## 6.2. DÉPENSES

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jason Tousignant  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que les comptes ci-dessous soient payés et que les personnes nommées soient autorisées à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité:

*Avril 2020*

- FOURNISSEURS: 69 433.73 \$
- SALAIRES: 17 582.95 \$

**ADOPTÉE**

65-05-20

## 7. ACHAT D'UN POSTE INFORMATIQUE

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Guimond  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De faire l'achat d'un nouveau poste informatique pour la directrice générale, libérant ainsi l'ordinateur portable de la municipalité et permettant le télétravail de manière efficace et polyvalente.

Que l'achat du matériel (ordinateur, moniteur, clavier et souris) soit fait chez SPAM informatique au cout de 670.46\$ plus taxes, incluant la préparation.

**ADOPTÉE**

66-05-20

## 8. ENSEIGNE NUMÉRIQUE - DEMANDE DE PRIX

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville désire procéder à l'achat et à l'installation d'une enseigne numérique à mettre au coin de la rue Principale et de la route 265, à l'emplacement actuel de l'enseigne lumineuse;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-François Bienvenue  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De procéder à une demande de prix par voie écrite à au moins deux fournisseurs pour l'achat et l'installation d'une enseigne numérique. Le contrat sera octroyé de gré à gré à une séance ultérieure.

**ADOPTÉE**

68-05-20

## 10. FAUCHAGE ET DÉBROUSSAILLAGE DES BORDS DE ROUTE 2020-2021-2022

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été demandée aux Entreprises R.M. Pépin inc. pour le renouvellement du contrat de fauchage et débroussaillage en bordure de routes pour une période de trois ans, soit 2020, 2021 et 2022 selon les conditions habituelles mentionnées au devis;

CONSIDÉRANT la soumission déposée au montant de 4 660\$ plus taxes par an pour les trois années du contrat;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Marie-Blanche L'Hérault  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'octroyer le contrat de gré à gré aux Entreprises R.M. Pépin pour 2020, 2021 et 2022 au montant de 4 660\$ plus taxes par an pour le fauchage et débroussaillage des bords de routes, et que la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents relatifs à la réalisation du contrat.

**ADOPTÉE**

## 11. TRAVAUX DE VOIRIE

69-05-20

### 11.1. TRAVAUX DE VOIRIE - NIVELAGE

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Guimond  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'autoriser l'inspecteur municipal à faire l'inventaire du travail à effectuer pour le nivelage et de faire exécuter les travaux requis en temps opportun, sous l'approbation de la directrice générale.

Que les coûts des travaux de nivelage dans les routes qui sont susceptibles d'être empruntées par le transport des substances minérales extraites de sablières soient déduits du fonds de Carrières et sablières.

**ADOPTÉE**

70-05-20

### 11.2. RÉPARATION DE PONCEAUX

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Guimond  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'autoriser l'inspecteur municipal à faire l'inventaire du travail à effectuer pour la réparation des ponceaux et de faire exécuter les travaux requis en temps opportun, sous l'approbation de la directrice générale, et ce, à l'intérieur du budget prévu au poste budgétaire d'*entretien et réparation des infrastructures* ainsi qu'au poste de *gravier, sable et asphalte*.

Que les coûts des travaux de réparation des ponceaux dans les routes qui sont susceptibles d'être empruntées par le transport des substances minérales extraites de sablières soient déduits du fonds de Carrières et sablières.

Les ponceaux et puisards identifiés en date d'aujourd'hui sont les suivants:

- Un ponceau dans la route St-Onge Nord (réparation esthétique seulement)
- Trois à quatre ponceaux dans le rang Ste-Philomène
- Un puisard dans la rue St-Jacques en face de la salle municipale

**ADOPTÉE**

71-05-20

### 11.3. RECHARGEMENT

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Guimond  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'autoriser le préposé aux travaux publics à faire l'inventaire du travail à effectuer pour le rechargement et de faire exécuter les travaux requis en temps opportun, sous l'approbation de la directrice générale, et ce, à l'intérieur du budget prévu au poste budgétaire d'*entretien et réparation des infrastructures* ainsi qu'au poste de *gravier, sable et asphalte*.

Que les coûts des travaux de rechargement dans les routes qui sont susceptibles d'être empruntées par le transport des substances minérales extraites de sablières soient déduits du fonds de Carrières et sablières.

Les routes identifiées en date d'aujourd'hui sont les suivantes:

- Route Brisson (incluant la réparation de l'érosion en bordure de route et l'enlèvement de la bordure végétale)
- Route à La Laine

**ADOPTÉE**

72-05-20

#### 11.4. ASPHALTAGE

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Guimond  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'autoriser l'inspecteur municipal à faire l'inventaire du travail à effectuer pour les travaux d'asphaltage saisonnier, de faire exécuter les travaux requis en temps opportun, sous l'approbation de la directrice générale, et ce, à l'intérieur du budget prévu au poste budgétaire d'*entretien et réparation des infrastructures* ainsi qu'au poste de *gravier, sable et asphalte*.

Que les coûts des travaux d'asphaltage dans les routes qui sont susceptibles d'être empruntées par le transport des substances minérales extraites de sablières soient déduits du fonds de Carrières et sablières.

Les routes identifiées en date d'aujourd'hui sont les suivantes:

- Surface importante dans la route Ste-Philomène Ouest (environ 8 000\$)
- Correctif d'asphalte suite à la réparation d'un ponceau dans la route St-Onge Nord
- Correctif d'asphalte suite à la réparation d'un puisard dans la rue St-Jacques en face de la salle municipale

**ADOPTÉE**

#### 12. RÉFECTION DES SALLES

73-05-20

##### 12.1. TOITURE DE LA SALLE DU CENTRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville désire procéder à la réfection de la toiture en bardeaux d'asphalte de la salle du centre;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-François Bienvenue  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De procéder à une demande de prix par voie écrite à au moins deux fournisseurs pour la réfection de la toiture en bardeaux d'asphalte de la salle du centre. Le contrat sera octroyé de gré à gré à une séance ultérieure.

**ADOPTÉE**

74-05-20

##### 12.2. MISE À NIVEAU DU CHALET DES SPORTS

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Marie-Blanche L'Hérault  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De demander aux *Loisirs de Parisville inc.* une participation financière au projet de mise à niveau du chalet des sports, évalué actuellement à un peu plus de 12 000\$, afin de bonifier le projet actuel par l'ajout d'un système de chauffage adéquat. Cela permettrait d'accroître sa polyvalence et d'apporter des améliorations majeures au bâtiment servant, entre autres, à l'aide aux devoirs et au camp de jour, en plus d'accueillir les jeunes de la municipalité au fil des saisons pour différentes activités. Le bâtiment est également une salle disponible en location depuis 2019.

**ADOPTÉE**

##### 12.3. SYSTÈME DE CHAUFFAGE DE LA SALLE MUNICIPALE

La directrice générale informe le conseil que le nettoyage et l'inspection par caméra des conduits de chauffage de la salle municipale ont été faits par l'inspecteur municipal dans les dernières semaines et que les résultats sont

favorables à la conservation des conduits. Le remplacement et l'installation de nouvelles fournaises électriques à la salle municipale pourra donc avoir lieu dans les prochaines semaines comme mentionné à la résolution 56-04-20 adoptée le 7 avril dernier.

75-05-20

**13. PGMR : DEMANDE D'EXCLUSION DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE BÉCANCOUR**

CONSIDÉRANT QUE le lors de la séance ordinaire du 6 mai 2013, la municipalité de Parisville a adopté une résolution afin d'intégrer le Plan de Gestion des Matières Résiduelles (PGMR) de la MRC de Lotbinière;

CONSIDÉRANT QUE l'intérêt de joindre le PGMR de la MRC de Lotbinière est motivé par le fait que la municipalité de Parisville est copropriétaire du site d'enfouissement de St-Flavien, géré par la MRC de Lotbinière;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville ne peut être incluse dans deux PGMR;

CONSIDÉRANT QUE l'article 53.7 de la LQE stipule « qu'une municipalité locale peut, avec le consentement de la municipalité régionale dont elle fait partie, être exclue du plan de gestion de cette municipalité régionale pour être couverte par celui d'une autre municipalité régionale, dans la mesure où celle-ci y consent. »

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville désire s'exclure du plan de gestion de la MRC de Bécancour pour être couverte par celui de la MRC de Lotbinière;

CONSIDÉRANT QUE cette exclusion doit être reconfirmée par les parties pour chaque renouvellement de plan de gestion;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Carole Plamondon  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De demander à la MRC de Bécancour d'informer officiellement la municipalité de Parisville qu'elle consent à l'exclure de son plan de gestion des matières résiduelles.

**ADOPTÉE**

76-05-20

**14. ENTENTE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES À LA MUNICIPALITÉ DE DESCHAILLONS-SUR-ST-LAURENT**

CONSIDÉRANT les résolutions 32-03-20 et 53-04-20 de la municipalité de Parisville concernant les demandes de nouveaux branchements extramunicipaux aux réseaux d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT que par la résolution 2020-04-090, la municipalité de Deschaillons-sur-St-Laurent demande une rencontre avec la municipalité de Parisville afin de rediscuter des demandes de branchement aux réseaux de Parisville, l'une ayant été refusée et l'autre autorisée conditionnellement à l'acceptation d'une entente pour la fourniture de services extramunicipaux;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs échanges ont eu lieu entre les directions générales des deux municipalités suite à l'envoi de ces résolutions;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Carole Plamondon  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De former un comité de gestion pour la mise en place d'une entente de fourniture de services extramunicipaux avec la municipalité de Deschaillons-sur-St-Laurent et d'accepter la demande de rencontre.

Ce comité sera formé des membres suivants:

- Dany Boucher, conseiller #2
- René Guimond, conseiller #1
- Maurice Grimard, maire
- Dominique Lapointe, directrice générale et secrétaire-trésorière
- Jean Lépine, inspecteur municipal

**ADOPTÉE**

#### **15. RAPPORT DES ÉLUS**

Les élus présentent un résumé de leurs implications du mois.

#### **16. CORRESPONDANCES**

La liste des correspondances reçues depuis la dernière séance du conseil est déposée.

#### **17. VARIA**

Nil.

#### **18. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La séance se tenant à huis clos, il n'y a pas de période de questions.

**77-05-20**

#### **19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-François Bienvenue  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que la séance ordinaire soit levée à 20h34 et qu'une séance ordinaire soit tenue à huis clos par voie de visioconférence le 2 juin 2020.

**ADOPTÉE**

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

---

**M. Maurice Grimard, maire**

---

**Mme Dominique Lapointe, directrice générale et secrétaire-trésorière**